

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE  
L'AGGLOMÉRATION DE SARREBOURG**

*Procès - verbal de la séance  
du Conseil de Communauté  
du 31 mars 2008*

**ORDRE DU JOUR**

	<b>Pages</b>
1) Installation du Conseil de Communauté par le Président sortant	3 - 5
2) Election du Président	5 - 6
3) Fixation du nombre de vice – présidents	6 - 7
4) Election des vice – présidents	7 - 10
5) Composition du Bureau Communautaire	11
6) Composition de la Commission d'Appel d'offres	11 - 12
7) Indemnités de fonction du Président et des vice – présidents dotés d'une délégation	12
8) Attributions déléguées par le Conseil au Président	13 - 14
9) Divers	14

## REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**EN DATE DU 31 MARS 2008  
(convocation le 25 mars 2008)**

**Sous la présidence de Monsieur Roland KLEIN, se sont réunis**

**en qualité de titulaires :**

**pour SARREBOURG :** MM. Alain MARTY, Jean – Charles THIS, Camille ZIEGER, Denis WILHELM, Philippe SORNETTE, Patrick LUDWIG, Jean – Yves SCHAFF, Mmes Elisabeth MOORS, Liliane DONNER, Patricia PAROT,

**pour REDING :** MM. Denis LOUTRE, Antoine LAUCH (suppléant, en remplacement de Monsieur Jean – Pierre SPRENG), Daniel GENAY, Gilbert OPPE,

**pour BUHL :** MM. Franck KLEIN, Marcel LAUCH, Raymond MONTANARI,

**pour SARRALTROFF :** MM. Francis MATHIS, André HAJDUK,

**pour HOMMARTING :** MM. Jean-Louis NISSE (jusqu'à 20 h 25), Gilbert FROMANT (jusqu'à 20 h 25),

**pour IMLING :** MM. Franck BECKER, Daniel BAUMGARTEN,

**pour HAUT – CLOCHER :** MM. Francis BECK, Marc NIVA,

**pour BEBING :** MM. Bernard JACQUES (suppléant, en remplacement de Madame Marie – Paule BAZIN), Yves WEBER,

**en qualité de suppléants :** MM. Jean – Luc LAUER, Pascal POTDEVIN, Frédéric MARCHAL, Bernard WALZER, Joseph SCHER, Jean – Marc FILLINGER, Dimitri WAGNER, Gérard SCHNEIDER (jusqu'à 20 h 25), Christian JUNG (jusqu'à 20 h 25), Christophe DARAND, Bruno ESTRADE, Francis CAZORLA, Mmes Bernadette PANIZZI, Chantal FREUND, Louiza BOUDHANE, Fabienne DEMESSE, Valérie GUERESCHI, Anne – Laure HENRY.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Claude GASSMANN, Directeur Général des Services Communautaires,  
Madame Isabelle FERET (Républicain Lorrain).

**Absents excusés :** M. Jean – Pierre SPRENG, Mmes Marie – Paule BAZIN, Monique PIERRARD et Monsieur Jean – Paul CAYREL (Trésorier de SARREBOURG).

\*\*\*\*

Monsieur Roland KLEIN, Président sortant, ouvre la séance à 19 heures, en saluant les délégués titulaires et suppléants désignés par les conseils municipaux : il constate un important renouvellement, qui concerne le tiers des titulaires et plus des trois quarts des suppléants.

### 1) Installation du Conseil de Communauté par le Président sortant

Monsieur Roland KLEIN procède à l'appel nominal des 28 délégués titulaires et des 28 délégués suppléants, désignés conformément aux statuts par les huit communes - membres, en fonction de leur population. Il s'agit de :

#### a) délégués titulaires :

##### • **SARREBOURG**

- Alain MARTY
- Roland KLEIN
- Jean – Charles THIS
- Camille ZIEGER
- Denis WILHELM
- Elisabeth MOORS
- Philippe SORNETTE
- Liliane DONNER
- Patrick LUDWIG
- Patricia PAROT
- Jean – Yves SCHAFF

##### • **REDING**

- Denis LOUTRE
- Jean-Pierre SPRENG
- Daniel GENAY
- Gilbert OPPE

##### • **BUHL - LORRAINE**

- Franck KLEIN
- Marcel LAUCH
- Raymond MONTANARI

##### • **SARRALTROFF**

- Francis MATHIS
- André HAJDUK

##### • **HOMMARTING**

- Jean-Louis NISSE
- Gilbert FROMANT

- **IMLING**

- Franck BECKER
- Daniel BAUMGARTEN

- **HAUT - CLOCHER**

- Francis BECK
- Marc NIVA

- **BEBING**

- Marie – Paule BAZIN
- Yves WEBER

b) **délégués suppléants** :

- **SARREBOURG**

- Bernadette PANIZZI
- Chantal FREUND
- Louiza BOUDHANE
- Monique PIERRARD
- Jean – Luc LAUER
- Martine FUSS
- Pascal POTDEVIN
- Véronique KELLER
- Fabien DI FILIPPO
- Alexandre WELSCH
- Jean – Marie BRICHLER

- **REDING**

- Antoine LAUCH
- Frédéric MARCHAL
- Fabienne DEMESSE
- Bernard WALZER

- **BUHL - LORRAINE**

- Philippe SCHLEISS
- Jean – Marc FROELIGER
- Joseph SCHER

- **SARRALTROFF**

- Jean-Marc FILLINGER
- Dimitri WAGNER

- **HOMMARTING**

- Gérard SCHNEIDER
- Christian JUNG

- **IMLING**

- Christophe DARAND
- Valérie GUERESCHI

- **HAUT - CLOCHER**

- Bruno ESTRADE
- Anne – Laure HENRY

- **BEBING**

- Bernard JACQUES
- Francis CAZORLA

A l'issue de cet appel nominatif, le Président déclare installés les cinquante - six conseillers titulaires et suppléants. Il donne ensuite la parole à Monsieur Marcel LAUCH, doyen d'âge, en vue de procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes.

## 2) **Election du Président**

Présidence : assurée par Monsieur Marcel LAUCH, doyen d'âge

Secrétariat : assuré par Monsieur Franck KLEIN, benjamin

*Monsieur LAUCH prononce, en introduction, la brève allocution suivante :*

*Monsieur Roland KLEIN,*

*En octobre 2002, vous êtes devenu Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG. Depuis cette date, de grandes opérations ont été achevées, telles que la station d'épuration intercommunale et l'assainissement de certaines communes, de nouvelles alvéoles sur le Centre d'enfouissement technique, le réseau de déchèteries, la plate forme de compostage, la ZAC des Terrasses de la SARRE où de nouvelles implantations et de nombreux bâtiments pour des entreprises (dont la pépinière d'entreprises) ont vu le jour, l'aérodrome de BUHL – LORRAINE, avec la réhabilitation complète de la piste en dur (et une piste à rallonger et des bâtiments à rénover). Parmi les projets: la future zone de HOMMARTING - REDING - BROUVILLER, la Maison de l'Emploi, l'hôtel d'entreprises tertiaires, le transport public, des nouvelles liaisons cyclables...*

*Et maintenant, Monsieur le Président, nous sommes en 2008 et, grâce à votre engagement et votre dynamisme, vous avez donné un nouvel élan à la Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG.*

*Un grand bravo et merci.*

Il est rappelé que le scrutin est secret, uninominal, majoritaire à un, deux ou trois tour(s).

Monsieur LAUCH procède à l'appel à candidatures. Monsieur Alain MARTY sollicite la parole, pour proposer la candidature de Monsieur Roland KLEIN, Président sortant ; il souligne au passage le consensus et le dynamisme qui existent actuellement au sein de la

Communauté de Communes. Monsieur LAUCH sollicite les conseillers, afin de savoir si une autre candidature se manifeste. Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé au vote, dont le déroulement et le résultat se présentent comme suit.

Le Secrétaire de séance procède à l'appel nominal, préalablement à la remise des bulletins dans l'urne. Chaque conseiller remet fermé, à l'appel de son nom, un bulletin de vote écrit sur papier blanc.

### **Dépouillement :**

Nombre de votants	:	28
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	28
A déduire bulletins blancs	:	3
A déduire bulletins nuls	:	1
Reste les suffrages exprimés	:	24
Majorité absolue	:	13

A obtenu :

Monsieur Roland KLEIN	:	24 voix
-----------------------	---	---------

A l'issue du vote, Monsieur Roland KLEIN est élu Président de la Communauté de Communes et est immédiatement installé dans ses fonctions.

*Le Président nouvellement élu dit son émotion et rappelle l'histoire de la Communauté de Communes, créée en 1997. Il souligne que la structure fonctionne bien, avec des projets nombreux et des services innovants. Le travail se déroule dans la concorde générale. Il rappelle que le rôle des communes reste préservé. Il recense les compétences exercées par l'EPCI, telles qu'elles ressortent de ses statuts. Il annonce que la prochaine réunion du Conseil se tiendra le 15 avril 2008 et sera notamment consacrée au vote budgétaire. Il note que l'année en cours ne sera pas une année de transition. Il cite divers secteurs d'intervention majeurs, dans le domaine économique (subdivision de la DDE, hôtel d'entreprises, mise à l'étude d'une plateforme de formation BTP et future zone à grand gabarit), ainsi que dans le domaine des transports et celui de l'environnement (élimination des déchets). Le nouveau Conseil aura donc à s'investir, en vue d'un développement coordonné et durable de notre territoire.*

### **3) Fixation du nombre de vice – présidents**

Présidence : Monsieur Roland KLEIN, Président de la Communauté de Communes

Le Président rappelle qu'il appartient au Conseil de fixer le nombre des vice - présidents, dans la limite de 30 % de l'effectif des conseillers titulaires, soit un maximum de 8.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- FIXE à l'unanimité le nombre des vice – présidents, à huit.

#### **4) Election des vice – présidents**

Présidence : Monsieur Roland KLEIN, Président de la Communauté de Communes

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'élection des vice-présidents intervient au scrutin secret, uninominal, majoritaire, à un, deux ou trois tour(s), de la même façon que celle du Président. Il est donc procédé exactement de même.

##### \* Election du 1<sup>er</sup> Vice - Président

Le Président propose la candidature de Monsieur Franck KLEIN. Aucune autre candidature ne se manifeste. Il est procédé au vote, dont le déroulement et le résultat se présentent comme suit.

Nombre de votants	:	28
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	28
A déduire bulletins blancs	:	1
Reste les suffrages exprimés	:	27
Majorité absolue	:	14

A obtenu :

Monsieur Franck KLEIN	:	27 voix
-----------------------	---	---------

A l'issue du vote, Monsieur Franck KLEIN est élu 1<sup>er</sup> Vice – Président et est immédiatement installé.

##### \* Election du 2<sup>ème</sup> Vice - Président

Le Président propose la candidature de Monsieur Denis LOUTRE. Aucune autre candidature ne se manifeste. Il est procédé au vote, dont le déroulement et le résultat se présentent comme suit.

Nombre de votants	:	28
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	28
A déduire bulletins blancs	:	1
Reste les suffrages exprimés	:	27
Majorité absolue	:	14

A obtenu :

Monsieur Denis LOUTRE : 27 voix

A l'issue du vote, Monsieur Denis LOUTRE est élu 2<sup>ème</sup> Vice – Président et est immédiatement installé.

\* Election du 3<sup>ème</sup> Vice - Président

Le Président propose la candidature de Monsieur Francis MATHIS. Aucune autre candidature ne se manifeste. Il est procédé au vote, dont le déroulement et le résultat se présentent comme suit.

Nombre de votants : 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

A déduire bulletins blancs : 1

Reste les suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

A obtenu :

Monsieur Francis MATHIS : 27 voix

A l'issue du vote, Monsieur Francis MATHIS est élu 3<sup>ème</sup> Vice – Président et est immédiatement installé.

\* Election du 4<sup>ème</sup> Vice - Président

Le Président propose la candidature de Monsieur Jean – Louis NISSE. Aucune autre candidature ne se manifeste. Il est procédé au vote, dont le déroulement et le résultat se présentent comme suit.

Nombre de votants : 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

A déduire bulletins blancs : 1

Reste les suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

A obtenu :

Monsieur Jean – Louis NISSE : 27 voix

A l'issue du vote, Monsieur Jean – Louis NISSE est élu 4<sup>ème</sup> Vice – Président et est immédiatement installé.

\* Election du 5<sup>ème</sup> Vice - Président

Le Président propose la candidature de Madame Marie – Paule BAZIN. Aucune autre candidature ne se manifeste. Il est procédé au vote, dont le déroulement et le résultat se présentent comme suit.

Nombre de votants	:	28
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	28
A déduire bulletins blancs	:	1
Reste les suffrages exprimés	:	27
Majorité absolue	:	14

A obtenu :

Madame Marie – Paule BAZIN : 27 voix

A l'issue du vote, Madame Marie – Paule BAZIN est élue 5<sup>ème</sup> Vice – Présidente et est immédiatement installée.

\* Election du 6<sup>ème</sup> Vice - Président

Le Président propose la candidature de Monsieur Franck BECKER. Aucune autre candidature ne se manifeste. Il est procédé au vote, dont le déroulement et le résultat se présentent comme suit.

Nombre de votants	:	28
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	28
A déduire bulletins blancs	:	2
Reste les suffrages exprimés	:	26
Majorité absolue	:	14

A obtenu :

Monsieur Franck BECKER : 26 voix

A l'issue du vote, Monsieur Franck BECKER est élu 6<sup>ème</sup> Vice – Président et est immédiatement installé.

\* Election du 7<sup>ème</sup> Vice - Président

Le Président propose la candidature de Monsieur Francis BECK. Aucune autre candidature ne se manifeste. Il est procédé au vote, dont le déroulement et le résultat se présentent comme suit.

Nombre de votants	:	28
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	28
A déduire bulletins blancs	:	1
Reste les suffrages exprimés	:	27
Majorité absolue	:	14

A obtenu :

Monsieur Francis BECK	:	27 voix
-----------------------	---	---------

A l'issue du vote, Monsieur Francis BECK est élu 7<sup>ème</sup> Vice – Président et est immédiatement installé.

\* Election du 8<sup>ème</sup> Vice - Président

Le Président propose la candidature de Monsieur Alain MARTY. Aucune autre candidature ne se manifeste. Il est procédé au vote, dont le déroulement et le résultat se présentent comme suit.

Nombre de votants	:	28
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	28
A déduire bulletins blancs	:	3
Reste les suffrages exprimés	:	25
Majorité absolue	:	13

A obtenu :

Monsieur Alain MARTY	:	25 voix
----------------------	---	---------

A l'issue du vote, Monsieur Alain MARTY est élu 8<sup>ème</sup> Vice – Président et est immédiatement installé.

*Monsieur KLEIN indique qu'il rencontrera prochainement chaque vice – président, pour définir les délégations de fonctions.*

## **5) Composition du Bureau Communautaire**

Présidence : Monsieur Roland KLEIN, Président de la Communauté de Communes

Le Président informe le Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales définit comme bureau la réunion du Président, d'un ou plusieurs vice – président(s), voire d'un ou plusieurs autres délégués. Il précise qu'au cours du mandat précédant, le Bureau était constitué du Président, de huit vice – présidents (qui étaient les maires des communes – membres) et d'un membre titulaire représentant la Ville de SARREBOURG. Il propose le maintien de cette formule, à ceci près que Monsieur Jean – Pierre SPRENG , ancien 1<sup>er</sup> Vice – Président, Maire de la deuxième commune – membre la plus peuplée de notre EPCI et Conseiller Général du canton serait également membre du Bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil, sur proposition du Président :

- CONSTITUE le Bureau Communautaire comme suit :

- \* Monsieur Roland KLEIN, Président
- \* Monsieur Franck KLEIN, 1<sup>er</sup> Vice - Président
- \* Monsieur Denis LOUTRE, 2<sup>ème</sup> Vice - Président
- \* Monsieur Francis MATHIS, 3<sup>ème</sup> Vice - Président
- \* Monsieur Jean – Louis NISSE, 4<sup>ème</sup> Vice - Président
- \* Madame Marie – Paule BAZIN, 5<sup>ème</sup> Vice - Président
- \* Monsieur Franck BECKER, 6<sup>ème</sup> Vice - Président
- \* Monsieur Francis BECK, 7<sup>ème</sup> Vice - Président
- \* Monsieur Alain MARTY, 8<sup>ème</sup> Vice – Président
- \* Monsieur Jean – Charles THIS, délégué titulaire
- \* Monsieur Jean – Pierre SPRENG, délégué titulaire

## **6) Composition de la Commission d'Appel d'offres**

Présidence : Monsieur Roland KLEIN, Président de la Communauté de Communes

Le Président expose au Conseil que, conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appels d'offres est composée, dans le cas de notre EPCI :

- du Président ou de son représentant,
- de cinq délégués titulaires (cinq délégués suppléants devant par ailleurs être désignés).

Il propose une liste de candidatures et il est procédé à un vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- CONSTITUE à l'unanimité (28 votes en faveur de la liste) la Commission d'Appel d'offres, comme suit, en notant que les suppléants ne sont pas affectés aux titulaires :

Président

- Monsieur Roland KLEIN

Représentant

- Monsieur Camille ZIEGER

Titulaires

- Monsieur Franck KLEIN  
- Monsieur Denis LOUTRE  
- Monsieur Francis BECK  
- Monsieur Jean – Louis NISSE  
- Monsieur Daniel BAUMGARTEN

Suppléants

- Madame Marie – Paule BAZIN  
- Monsieur Jean – Pierre SPRENG  
- Monsieur Francis MATHIS  
- Monsieur Marcel LAUCH  
- Madame Patricia PAROT

**7) Indemnités de fonction du Président et des vice – présidents dotés d’une délégation**

Présidence : le Président de la Communauté de Communes

Le Président rappelle aux conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales fixe le régime des indemnités susceptibles d’être versées aux présidents et aux vice - présidents délégués des E.P.C.I. à fiscalité propre.

L’article R 5214 – 1 du Code fixe respectivement à 67,50 % et à 24,73 % le montant maximum des indemnités susceptibles d’être allouées aux présidents et vice – présidents des EPCI à fiscalité propre dont la population est comprise entre 20.000 et 49.999 habitants, parmi lesquels se situe la Communauté de Communes.

Il rappelle que le Conseil de Communauté avait, lors de ses séances du 21 octobre 2002 puis du 15 octobre 2004, fixé le taux des indemnités accordées au Président et aux vice – présidents délégués, respectivement à 34 % et 13 % de l’indice brut terminal de la fonction publique (IBTFP) 1015, ce qui correspondait environ à 50 % des indemnités maximales susceptibles d’être allouées.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- FIXE les indemnités du Président et des vice – présidents (dans la mesure où ceux – ci seront détenteurs d’une délégation de fonctions de la part du Président) de la façon suivante :

- \* Président : 34 % de l’IBTFP,
- \* 1<sup>er</sup> Vice – Président : 13 % de l’IBTFP,
- \* 2<sup>ème</sup> Vice – Président : 13 % de l’IBTFP,
- \* 3<sup>ème</sup> Vice – Président : 13 % de l’IBTFP,
- \* 4<sup>ème</sup> Vice – Président : 13 % de l’IBTFP,
- \* 5<sup>ème</sup> Vice – Président : 13 % de l’IBTFP,
- \* 6<sup>ème</sup> Vice – Président : 13 % de l’IBTFP,
- \* 7<sup>ème</sup> Vice – Président : 13 % de l’IBTFP,
- \* 8<sup>ème</sup> Vice – Président : 13 % de l’IBTFP.

## **8) Attributions déléguées par le Conseil au Président**

Le Président rappelle au Conseil l'intérêt de mettre sans délai en application les dispositions de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ceci afin de permettre une gestion souple des affaires courantes de notre Communauté de Communes.

Il précise que chacune des décisions correspondantes serait soumise aux mêmes formalités de publicité et d'affichage que celles régissant les délibérations. Compte-rendu de ces décisions serait ainsi effectué lors de chacune des séances obligatoires du Conseil.

Aussi, conformément à l'article L 2122 - 22 et à l'article L 5211 - 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil, après en avoir délibéré :

- DONNE DELEGATION au Président pour :

- 1°) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la Communauté de Communes, utilisées par les services communautaires ;
- 2°) Fixer les tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes qui n'ont pas un caractère fiscal, la fixation se faisant en rapport avec le coût du service ;
- 3°) Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires, la réalisation des emprunts pouvant intervenir dans la limite des montants figurant aux budgets augmentés des restes à réaliser de l'exercice antérieur, tant pour les programmes que pour les opérations non affectées ;
- 4°) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords - cadres, de travaux, de fournitures et de services, y compris les avenants aux dits marchés, ceci quel que soit le mode de passation et le montant des marchés, sous la réserve de l'existence des crédits nécessaires et de la saisine de la Commission d'Appels d'offres quand celle - ci est requise ;
- 5°) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6°) Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- 7°) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 8°) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9°) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 10°) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 11°) Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 12°) Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle ; les matières dans

lesquelles le Président est habilité à intervenir en justice au nom de la Communauté de Communes sont les suivantes :

- contentieux de l'urbanisme et de la construction,
- action en défense des personnes,
- litiges contractuels,
- demandes de dommages et intérêts suite à une action intentée devant les juridictions administratives ou judiciaires,
- atteinte au domaine et au patrimoine communautaire,
- mise en jeu de la responsabilité de la Communauté de Communes,
- recours pour excès de pouvoir ou de pleine juridiction ;

13°) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires, dans la limite d'un montant unitaire de 15.000 euros T.T.C. ;

14°) Réaliser des lignes de trésorerie, dans la limite d'un montant maximum de 200.000 €

## 9) Divers

a) Approbation du procès – verbal de la séance du 05 mars 2008

Aucune remarque n'ayant été formulée à son encontre, le Conseil approuve le procès – verbal de la précédente séance ordinaire et le Président invite les membres sortants ayant été présents à cette séance à signer le registre.

\*\*\*\*

Le Président évoque ensuite la prochaine constitution de cinq commissions communautaires, dont les dénominations seraient les suivantes :

- Commission des finances,
- Commission développement économique,
- Commission gestion des déchets ménagers (collecte, valorisation et traitement),
- Commission assainissement, entretien des rivières et lutte contre les inondations,
- Commission transport public et itinéraires cyclables.

Le Conseil aura à installer les conseillers au sein de ces commissions, le 15 avril 2008 à 18 heures 30. Les conseillers qui le souhaitent pourront, avant cette réunion, visiter la pépinière d'entreprises à partir de 17 h 30. La réunion du Conseil sera par ailleurs précédée d'une réunion du Bureau, le 10 avril 2008, à 19 heures.

Aucun conseiller ne souhaitant plus prendre la parole, le Président clôt la séance à 20 h 30.

Certifié conforme

Le Président,

Roland KLEIN